

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du mardi 11 février 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 17 titulaires – 17 suppléants (soit 40 votes)

Le 11 février 2025 à 13h, s'est tenue l'Assemblée Générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCHAMPS, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 janvier 2025

Membres présents avec voix délibérative : M AMADO, M ANEN, Mme CARREIRA, M CIMARELLI, M DESCHAMPS, Mme FATTORELLI, M HAINE, Mme KUHN-METZ, M. RAMDEDOVIC, M RISSER (procuration de M REHIBI), M SCHUH, Mme SILVESTRI, Mme TORLOTING,
Membres excusés : M BAUSTERT-BERENS, Mme CRIELAARD, Mme GUILLOTIN, M REHIBI et Mme VIDAL
Présents sans voix délibérative : M BALL, M BECK, Mme BRENIERE, Mme BOULMONT, Mme BOUSSETTA, M CODELLO, Mme CARDOSO FONSECA, Mme FERRY, Mme FRISCH, Mme HABAY-LÊ, M JANS, Mme LOMBARD et Mme POTTIER HAMEL

M DESCHAMPS ouvre la séance en remerciant les participants à cette réunion d'Assemblée Générale.

Le double quorum étant atteint, le Président passe à l'examen de l'ordre du jour. Les documents envoyés ou présentés en séance sont consultables sur l'extranet du GECT Alzette Belval <https://gectalzettebelval.j-doc.com/>

1. Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09.07.2024

DAG2025-01-01: Validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09.07.2024

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal du 09.07.2024 joint à la présente.

2. INTERREG VIA ZONE FONCTIONNELLE : Décision concernant le projet ICSBOR

DAG2025-01-02 : ZONE FONCTIONNELLE : Décision concernant le projet «Infrastructure cyclable sécurisée Boulange-Ottange-Rumelange» (ICSBOR)

Projet d'intérêt stratégique conformément au ROI

VU le Programme INTERREG VI Grande Région 2021/27,

VU la convention concernant la mise en place et mise œuvre de la Zone fonctionnelle Alzette Belval signée entre le GECT Alzette Belval et le GECT – Autorité de gestion Programme INTERREG Grande Région en date du 28 février 2023 et 9 mars 2023,

VU la mise en œuvre opérationnelle, et notamment les critères de sélection, définie par la DAG2023-01-05,
VU la désignation de l'Assemblée Générale comme comité décisionnel,
VU le ROI validé le 31.01.2024 par la DAG2024-01-05,

CONSIDERANT la demande de concours ICSBOR (INTGR1600246) introduite le 03.12.2024 sur JEMS,
CONSIDERANT la recevabilité établie pour la demande de concours ICSBOR (INTGR1600246) le 17.12.2024,

CONSIDERANT le résultat positif avec réserves de l'instruction administrative de la demande de concours ICSBOR (INTGR1600246) le 28.01.2025

CONSIDERANT le résultat positif avec réserves de l'instruction technique de fond pour la demande de concours ICSBOR (INTGR1600246) le 19.12.2024

L'Assemblée Générale (= le Comité Décisionnel de la ZF) ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de concours ICSBOR (INTGR1600246) avec réserves (détail des réserves ci-annexé),
- FIXE le taux de cofinancement à 40% du coût du projet pour les partenaires déclarant des dépenses d'infrastructures et de travaux et à 60% du coût du projet pour les autres partenaires, conformément aux modalités conventionnelles de la zone fonctionnelle d'Alzette Belval,
- FIXE le délai de levée des réserves à 2 mois à compter de la notification de la présente décision au partenaire chef de file,
- CHARGE l'équipe du GECT Alzette Belval de transmettre au bénéficiaire chef de file la remarque suivante : Il faudra prévoir l'installation de capteurs permettant un monitoring régulier des infrastructures déployées
- CHARGE le Président d'informer l'Autorité de gestion pour permettre l'établissement de la décision d'attribution FEDER,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Réserves administratives de l'Autorité de gestion :

GECT :

Merci de réintroduire l'attestation sur fonds propres avec le cachet du GECT.

CAPFT :

Merci de réintroduire une attestation sur fonds propres en reprenant le nom du projet et le bon numéro JEMS du projet.

Commune de Boulange :

Merci de réintroduire une attestation sur fonds propres en reprenant le nom du projet et le bon numéro JEMS du projet.

L'attestation TVA doit également être réintroduite en reprenant le numéro JEMS du projet.

Ville de RUMELANGE :

Merci de réintroduire une attestation sur fonds propres en reprenant le nom du projet et le bon numéro JEMS du projet.

L'attestation TVA n'est pas en cohérence avec les indications fournies dans JEMS sur la récupération de TVA. Merci de faire le nécessaire pour que l'attestation soit réintroduite ou que le statut soit changer dans JEMS.

Concernant le document information complémentaire, merci de le réintroduire avec le nom du projet et le nom du partenaire.

CCPHVA :

Merci de réintroduire une attestation sur fonds propres en reprenant le nom du projet et le bon numéro JEMS du projet.

L'attestation TVA n'est pas en cohérence avec les indications fournies dans JEMS sur la récupération de TVA. Merci de faire le nécessaire pour que l'attestation (avec le bon numéro de projet JEMS) soit réintroduite ou que le statut soit changer dans JEMS.

Commune de Ottange :

Merci de réintroduire une attestation sur fonds propres en reprenant le nom du projet et le bon numéro JEMS du projet.

L'attestation TVA n'est pas en cohérence avec les indications fournies dans JEMS sur la récupération de TVA. Merci de faire le nécessaire pour que l'attestation soit réintroduite ou que le statut soit changer dans JEMS.

Réserves de la structure de gestion :

Traduire en allemand le livrable 1.3.3

3. INTERREG VIA ZONE FONCTIONNELLE : Décision concernant le projet ACTE « Alzette Belval, avec les citoyens pour la transition écologique »

DAG2025-01-03 : ZONE FONCTIONNELLE : Décision concernant le projet «Plateforme de Données Interopérables pour la Gestion Environnementale Transfrontalière» (Data-GET)

(Conflits d'intérêts conformément au ROI : représentants de la CCPHVA, des communes Sanem et Schiffange et des Villes d'Esch-sur-Alzette et de Rumelange)

VU le Programme INTERREG VI Grande Région 2021/27,

VU la convention concernant la mise en place et mise œuvre de la Zone fonctionnelle Alzette Belval signée entre le GECT Alzette Belval et le GECT – Autorité de gestion Programme INTERREG Grande Région en date du 28 février 2023 et 9 mars 2023,

VU la mise en œuvre opérationnelle, et notamment les critères de sélection, définie par la DAG2023-01-05,

VU la désignation de l'Assemblée Générale comme comité décisionnel,

VU le ROI validé le 31.01.2024 par la DAG2024-01-05,

CONSIDERANT la demande de concours Data-GET (INTGR1600289) introduite le 03.12.2024 sur JEMS,
CONSIDERANT la recevabilité établie pour la demande de concours Data-GET (INTGR1600289) le 17.12.2024,

CONSIDERANT le résultat positif avec réserves de l'instruction administrative de la demande de concours Data-GET (INTGR1600289) le 28.01.2025

CONSIDERANT le résultat positif avec réserves de l'instruction technique de fond pour la demande de concours Data-GET (INTGR1600289) le 19.12.2024

L'Assemblée Générale (= le Comité Décisionnel de la ZF) ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de concours Data-GET (INTGR1600289) avec réserves (détail des réserves ci-annexé),
- FIXE le taux de cofinancement à 60% du coût total du projet, conformément aux modalités conventionnelles de la zone fonctionnelle d'Alzette Belval,
- FIXE le délai de levée des réserves à 2 mois à compter de la notification de la présente décision au partenaire chef de file,
- CHARGE l'équipe du GECT Alzette Belval de transmettre au bénéficiaire chef de file la remarque suivante : Il faudra prévoir une prise de contact avec le syndicat MOSELLE AVAL qui a une longue expérience autour des monitorings des cours d'eau pour un échange sur les stratégies existantes et prévues
- CHARGE le Président d'informer l'Autorité de gestion pour permettre l'établissement de la décision d'attribution FEDER,
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Réserves administratives de l'Autorité de gestion :

LIST :

Merci de réintroduire l'attestation d'engagement en reprenant le montant FEDER exact du projet.

Merci de transmettre l'attestation de cofinancement ainsi que l'attestation sur fonds propre, le cas échéant une attestation sur fonds propre à 0€.

CEREMA :

Le formulaire utilisé comme attestation sur fonds propre n'est pas le bon. Merci de fournir l'attestation sur fonds propre en prenant garde de remplir correctement le nom, le numéro de projet, mais également le type d'opérateur.

CCPHVA :

La date de fin du projet indiquée sur l'attestation d'engagement n'est pas correcte, merci de la corriger et de la réintroduire.

Merci de réintroduire l'attestation sur fonds propres complète du numéro JEMS de projet.

Concernant le document information complémentaire, merci de le réintroduire avec le nom du projet.

La ville de Esch et Syndicat PRO-SUD : Merci de réintroduire les attestations d'engagement avec les dates exactes du projet ainsi que le numéro JEMS du projet.

Réserves de la structure de gestion:

- Corriger les erreurs de traduction identifiées dans la version allemande de la demande de concours, notamment dans la partie C.2 et dans le titre du module 3, conformément aux observations émises lors de l'instruction de recevabilité.
- Supprimer les sections « investissements » de la demande de concours, car dans le cadre du programme Interreg, les investissements concernent exclusivement les dépenses liées aux infrastructures.
- Retirer également toute mention des investissements dans le budget, car les équipements, bien qu'ils puissent être considérés comme des investissements en droit français, ne sont des investissements au sens du programme Interreg.

4. BUDGET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

DAG2025-01-04: Débat d'orientation budgétaire 2025

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités françaises et assimilés. Il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et évolutions de la situation financière de la structure préalablement au vote du Budget Primitif.

L'Assemblée Générale PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour 2025 _ rapport joint à la présente délibération.

5. Présentation du rapport annuel d'activité 2024

DAG2025-01-05: Rapport d'Activités 2024

L'Assemblée Générale PREND ACTE du Rapport d'Activités 2024 joint à la présente délibération.

6. Communication des décisions prises par le Bureau

DAG2025-01-06: Communication des décisions prises par le Bureau

L'Assemblée PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2024-09	Bureau du 14.11.2024	Validation du compte rendu du bureau du 11 juin 2024
DB2024-10	Bureau du 14.11.2024	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028
DB2024-11	Bureau du 14.11.2024	Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
DB2024-12	Bureau du 14.11.2024	Adhésion et cotisation à la MOT
DB2024-13	Bureau du 14.11.2024	INTERREG VIA Grande Région _ zone fonctionnelle Alzette Belval_ dépôt du projet «Itinéraire cyclable Boulange Ottange Rumelange »

DB2024-14	Bureau du 14.11.2024	Nouvelle dynamique pour les projets transfrontaliers entre associations et clubs
-----------	----------------------	--

7. Divers

- Le prochain appel à projets INTERREG ZF AB sera lancé à l'automne 2025 compte tenu de l'enveloppe restante et du projet DATA-GET en attente de confirmation d'engagement financier.
- Concernant l'étude de l'OCDE la Directrice est chargée d'adresser au Bureau une synthèse des propositions. A la suite, une réunion conjointe entre les Bureaux du GECTAB, du PRO-SUD et du PMF NL pourra être organisée.
- La Région Grand Est a décidé de proposer des rencontres régulières avec l'ensemble des eurodistricts et GECTs de son territoire. Une première réunion s'est tenue le 8.1.25 à Strasbourg, cette dernière était fort intéressante pour toutes les parties engagées.

Les débats étant terminés, la réunion s'achève à 15h15.